

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

CSM/ AL N°43

Saint-Mandé, 26 mai 2020

COMMISSION AVIATION LEGERE

Compte rendu de la réunion du 13 mai 2020

Participants:

Via BlueJeans:

B. de Greef (Président de la commission, FFA), J. Lienard (FFA), S. Marolle (SNPPAL), D. Bouffier (Fédération RSA), JP. Bonnet (FFH), A. Vella (DGAC/MALGH), C. Santini (FFPLUM), D. Cruette (FFVP), F. Faccio (Babcock International), T. Loo (BEA), Raoul Costa (DGAC/DTA), V. Jegourel (ENAC), F. Masson (DSM/AERO/D), S. Roos (DSM/AERO/ADE), D. Boutonnet (DSM/AERO/PREVI), F. Pithois (ENM), E. Kirchner (ENM), J. Nicolau (DSM/DA et secrétaire permanent du CSM), V. Mottier (Secrétariat CSM), P. Canova (DSI/DEV), G. Chouteau (DSM/AERO/CC, Secrétaire de la Commission).

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la précédente commission (9 octobre 2019)
2. Présentation du Plan de Continuité d'Activité et du Plan de Reprise d'Activité (Stéphane Roos, DSM/AERO/ADE)
3. Point d'avancement sur le lancement d'Aéroweb V10 et présentation de la maquette pour les produits complémentaires (Géraldine Chouteau, DSM/AERO/CC et Philippe Canova, DSI/DEV)
4. Présentation AIRMET (Didier Boutonnet, DSM/AERO/Prévi)
5. Point d'avancement aérodromes référents (Raoul Costa, DGAC/DTA)
6. Points divers
 - Evolution du décret du CSM
 - Future commission observation
 - Point d'avancement concernant les vœux 2020
 - Stage ENM d'E. Kirchner pour Babcock
7. Date de la prochaine commission

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Cette réunion se déroule via BlueJeans. Le président de la commission et la secrétaire procèdent à un tour de table de présentation des participants.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

Toutes les présentations de la séance sont disponibles sur le wiki:
<http://publicwiki.meteo.fr/confluence/pages/viewpage.action?pageId=12650037>

Login : csm_membres, password : Decret911209

1. Approbation du compte-rendu de la précédente commission (9 octobre 2019)

Le compte-rendu de la dernière commission est approuvé.

2. Présentation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) et du Plan de Reprise d'Activité (PRA)

S. Roos présente le plan de continuité d'activité mis en place pendant le confinement et le plan de reprise d'activité mis en place depuis le 11 mai pour assurer le service météorologique aux usagers aéronautiques. Les PCA et PRA ont été mis en œuvre en étroite coordination avec la DGAC.

Le PCA a été mis en application dès le début du confinement (70% des agents ont été confinés) en se concentrant sur un service H24 pour 21 plateformes. Les observations ont été automatisées, la possibilité de créer des TAF à la demande a été déployée. Les réponses aux sollicitations téléphoniques ont été maintenues en se basant sur 5 Centres de Rattachement Aéronautiques (CRA) «virtuels» couvrant toute la France.

Le PRA est mis en place depuis le 11 mai, sachant que le trafic commercial représente au 6 mai environ 3% du trafic habituel. Des incertitudes persistent quant à l'évolution du trafic en mai. Un début de reprise est escomptée en juin.

Le PRA comporte 3 paliers qui sont fonction des étapes temporelles fixées par le gouvernement: 11 mai, 2 juin puis début de l'été (date à définir).

Dans le cadre du premier palier, les dispositifs du PCA sont maintenus, il est mis fin au surclassement des niveaux de service pour certains aérodromes et 11 aérodromes supplémentaires bénéficient du service de prévision (TAF/MAA), afin de mieux mailler le territoire national. Cette extension du service conduit à doubler les effectifs mobilisés d'ici le 2 juin.

Pour le second palier, la date du 2 juin reste à confirmer. Les TAF seraient réalisés sur 45 plateformes et tous les CRA reprendraient leur activité. Seul l'aéroport de Charles de Gaulle serait réarmé pour assurer le service de pointe. Le TEMSI EUROCC serait de nouveau produit.

La définition de la date de démarrage du palier 3 reste à définir et consisterait en une reprise nominale de l'activité.

B. De Greef signale que l'activité aviation générale a repris depuis le 11 mai.

3. Point d'avancement sur le lancement d'Aéroweb V10 et présentation de la maquette pour les produits complémentaires

Les principales évolutions de cette version, dont le lancement est prévu fin juin 2020, sont:

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

- la mise en conformité avec le RGPD à travers notamment la mise à jour des conditions d'utilisation et le fait que toute nouvelle première connexion après la mise en ligne de ces nouvelles conditions impliquera leur validation de la part de l'utilisateur pour accéder au service, et
- la création module cartographique développé en responsive design pour une meilleure utilisation sur les supports mobiles et visant à regrouper dans un seul module les observations, les prévisions et les coupes. Ce module prend également en compte de nombreuses demandes de la commission (double échelle hPa – FL sur de nombreuses cartes, ajout d'étapes dans un trajet (ligne brisée/points tournants), possibilité d'indiquer le code OACI pour le choix du trajet, clarification heure modèle, etc ...).

P. Canova a ensuite procédé à une démonstration de ce module et notamment du fonctionnement ergonomique de la consultation depuis un mobile. Il a également présenté les nouvelles fonctionnalités (possibilité d'enregistrer son trajet, de choisir la vitesse d'animation, priorisation des paramètres choisis pour l'affichage, possibilité de détacher les cartes sous forme d'onglet, amélioration du zoom, etc.).

La maquette présentée doit être finalisée au niveau des développements avant sa mise en opérationnel fin juin (notamment concernant la modification des icônes des paramètres).

B. De Greef fait part de sa satisfaction quant à l'ergonomie et l'aspect plus moderne de ce module et D. Bouffier de son intérêt pour ce module en tant qu'outil d'aide à la prise de décision pour les pilotes.

La demande formulée concernant la prise en compte des points tournants IFR sera instruite pour la prochaine mise à jour de ce module.

Il semble cependant compliqué de prendre en compte la demande consistant à utiliser des coordonnées GPS pour définir un point d'arrivée et de départ de trajet car il n'existe pas de bibliothèque universelle de géolocalisation respectant les contraintes du responsive design.

Il est précisé que Firefox, Chrome et Safari sont les navigateurs conseillés pour optimiser la consultation de ce module.

4. Présentation AIRMET

D. Boutonnet présente l'évolution prévue pour décembre 2020 en ce qui concerne les AIRMET.

Rappel réglementaire

Pour les niveaux de vol supérieur à 100, les produits d'assistance réguliers sont réalisés par les deux centres mondiaux de prévision à Londres et Washington (WAFIC). Ces produits sont soit des données numériques, soit des cartes SIGWX (TEMSE en français) qui incluent des éléments obligatoires et optionnels. Dans la pratique ces données et TEMSE des WAFIC ne sont jamais amendés, sauf éruption volcanique, cyclone ou émission radio-active.

En dessous du FL 100, il est du ressort des opérateurs nationaux de fournir l'assistance météorologique sous forme de produits alphanumériques voire graphiques.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

Cette prévision de basse couche repose soit sur le codage de message GAMET (alphanumérique) soit sur la réalisation de TEMSI graphiques, voire les deux. Ces produits servent de base à l'émission de messages AIRMETs uniquement alphanumériques indiquant l'observation, l'aggravation ou l'apparition future de phénomènes non prévus dans les messages réguliers. Ainsi les AIRMET sont des amendements du GAMET pour certains phénomènes, les phénomènes violents prévus ou observés donnant lieu à émission de SIGMET.

Rappel de la définition d'un AIRMET

Un AIRMET est un message alphanumérique qui indique un phénomène ou des nuages qui n'étaient pas prévus dans le message régulier GAMET et dont l'intensité modérée ne justifie pas un SIGMET, et uniquement en-dessous du FL100 (ou FL150).

Il est émis pour une FIR dès l'apparition ou aggravation du phénomène, il a une durée maximale de 4h et il peut être annulé si besoin.

Production réalisée en France pour les vols à basse altitude

Dans les FIRs sous sa responsabilité, Météo-France élabore les prévisions pour les vols de basse altitude sous forme de TEMSI graphique et non de GAMET alphanumérique et ce en accord avec la DGAC et en lien étroit avec la commission Aviation Légère du CSM.

Ces TEMSI Basse Altitude (TBA), associés aux WINTEM, reprennent tous les éléments demandés dans le GAMET et sont fournis au pas tri-horaire de 06z à 00z.

A noter que Météo-France assure une fourniture plus fréquente de cette information GAMET par rapport aux exigences de la réglementation OACI et européenne qui est de 6h, ceci pour mieux répondre aux attentes des usagers aéronautiques en France, et notamment l'aviation générale légère évoluant en VFR.

Actuellement, le Centre de Veille Météorologique (CVM) de Toulouse déroge à la fourniture de messages AIRMET en produisant des amendements des cartes TBA. Ainsi, les TBA amendés sont considérés comme des AIRMET graphiques par dérogation, selon le protocole technique DTA – Météo-France qui sera revu d'ici la fin de l'année, car la nouvelle réglementation européenne rend cette dérogation caduque: Météo-France doit produire également des AIRMET selon le règlement EU 2017/373.

De par leur formalisme spécifique (rattachement à une FIR, altitude, format alphanumérique), les AIRMET présentent des différences importantes par rapport aux TBA. Il est important pour les usagers aéronautiques d'avoir conscience de ces différences pour ne pas être surpris lors de la préparation de son vol.

F. Masson précise que les amendements de TBA seront maintenus en parallèle de la production des AIRMET.

Un effort pédagogique devra être mis en œuvre également du côté des fédérations pour accompagner cette évolution. Pour y contribuer, F. Pithois propose la création d'un module sur les AIRMET qui sera intégré au didacticiel.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

5. Point d'avancement aérodromes référents

R. Costa, qui a pris le relais sur le dossier à la DTA suite au départ de JJ Blanchard, présente l'état d'avancement des contacts avec les exploitants concernés.

L'enveloppe DGAC d'investissement de 70 K€ par aérodrome reste d'actualité.

Les aérodromes d'Auxerre et du Puy disposent déjà d'une convention de service au niveau N3 et cette convention sera renouvelée, en 2020 pour Auxerre et en 2021 pour le Puy.

Suite aux contacts pris par la DTA avec les exploitants de Montbéliard et Chalon-Champforgeuil, la convention devrait être signée en 2020.

L'exploitant de Vichy a également été contacté mais n'a pas fait part de sa position.

6. Point divers

- Evolution du décret du CSM

Travail réalisé avec le MTES pour présenter une révision du décret portant sur la réorganisation du CSM en intégrant les points suivants:

- Fusion du CSM et du CCROM avec ajout de la mission: «Le CSM est chargé de coordonner et d'animer les échanges des contributeurs à l'observation de l'atmosphère et de l'océan superficiel entre eux et avec Météo-France»
- Ajout de la référence au climat
- Simplification du décret: tous les aspects organisationnels seront reportés dans le règlement intérieur

Le décret est dans le circuit ministériel de signature.

- Future commission observation

Des groupes de travail ont eu lieu pour définir l'organisation de cette future commission observation.

Un point focal est désigné dans chaque commission existante pour participer à cette commission. Pour l'aviation légère, il s'agit de G. Facon.

Cette commission pourra avoir des vœux en commun avec d'autres commissions.

La tenue de la première commission observation pourrait avoir lieu à l'automne 2020.

- Point d'avancement concernant les vœux 2020

Vœu aérologie: prise de contact avec le CNRM et demande de stage à formaliser pour 2021.

Vœu fusion des rapports (aérologique et météorologique): instruction menée avec le service en charge de l'exploitation des données issues des rapports météorologiques. Idéalement, la fusion de ces rapports peut être envisagée pour la version de novembre.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

- Stage ENM d'E. Kirchner pour Babcock

L'objectif du stage (qui se termine fin août) est de créer un site dédié aux pilotes du SAMU exerçant sur des trajets courts. Ce site proposera des prévisions en basses couches avec des informations lisibles en se basant sur AROME PI (Prévision Immédiate) ainsi que les TAF et les METAR.

F. Faccio précise qu'il s'agit d'une phase expérimentale et que la supervision ainsi que la maintenance de ce site ne sont pas instruites à ce jour.

7. Date de la prochaine commission

La prochaine commission sera organisée première quinzaine de novembre. Un lien vers un sondage Doodle sera adressé aux participants pour définir la date.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE

ACRONYMES

AFPM: Association Française des Pilotes de Montagne
ANPI: Association Nationale des Pilotes Instructeurs
AOPA : Aircraft Owners and Pilots Association
APNA: Association des Professionnels Navigants de l'Aviation
CNRM: Centre National de Recherches Météorologiques
CNFAS: Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives
CRA: Centre de rattachement aéronautique
DGAC: Direction Générale de l'Aviation Civile
DSNA: Direction des Services de Navigation Aérienne
DSAC: Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
DTA: Direction du Transport Aérien
ENAC: École Nationale de l'aviation civile
ENM: École Nationale de la Météorologie
FFA: Fédération Française Aéronautique
Fédération RSA: Fédération française des collectionneurs et constructeurs d'aéronefs
FFH: Fédération française d'Hélicoptère
FFP: Fédération Française de Parachutisme
FFPLUM: Fédération Française d'ULM
FFVL: Fédération Française de Vol Libre
FFVP Fédération Française de Vol en Planeur
GAFOR: General Aviation FORecast
GIPAG: Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale
IASA: Institut pour l'Amélioration de la Sécurité Aérienne
MALGH: Mission Aviation Légère, Générale et Hélicoptères
METAR: METeorological Airport Report
MF: Météo France
OMM: Organisation Météorologique Mondiale
TAF: Terminal Area Forecast
TEMSI: Carte de TEMps Significatif
UAF: Union des Aéroports Français